les AVENIERES GIERES THUELLIN

Vie Citoyenne

Journal d'Information Municipale

A la rencontre des habitants

N° 13 Octobre 2018

DOSSIER SPÉCIAL

La Sécurité L'affaire de tous ! p3

- Avancée des projets p14
- Vie scolaire p19
- Loisirs, et Vie Culturelle p24
- Vie Citoyenne et Développement Durable p22
- Vie locale p26

> Le Mot du Maire

Chères Aveyrlinoises, Chers Aveyrlinois,

En ce début d'automne, nous pouvons dire que nous avons eu un bel été puisque le soleil et la chaleur étaient au rendez-vous.

Le succès aussi, puisque les français avec leur victoire à la coupe du monde de football en Russie nous ont apporté des émotions, de la joie et une belle occasion de faire la fête ensemble comme ce fut le cas lors de la retransmission de la finale au stade.

Grâce à ce beau temps, notre piscine et notre camping ont connu une belle affluence.

Mais malheureusement la chaleur n'a pas été bénéfique à tout le monde. Les personnes fragiles et vulnérables ont souffert des températures élevées. Le CCAS de la commune a activé à plusieurs reprises le plan proxivigie. A ce titre, 317 visites ont été effectuées par le facteur chez les personnes qui se sont inscrites pour bénéficier de ce service gratuit.

La nature a aussi souffert de ces fortes chaleurs, surtout du manque d'eau qui a conduit à la mise en place de restrictions.

Cet épisode exceptionnel de chaleur nous rappelle une nouvelle fois que le climat se réchauffe et que nous sommes tous concernés par ce dérèglement.

Nous devons par conséquent prendre pleinement conscience que la situation est grave et que nous devons modifier nos comportements pour protéger notre environnement.

A ce titre la commune a cessé d'utiliser des produits phytosanitaires. Pour l'accompagner dans ce changement de pratiques, elle a adhéré à « la charte régionale d'entretien des espaces publics, objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ». Ainsi le réseau Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles en Rhône-Alpes (FREDON RA) aidera la commune à mettre en œuvre de nouvelles techniques pour gérer les espaces communaux.

L'herbe a par conséquent fait une réapparition remarquée dans nos bourgs. Malgré tous les moyens dont on dispose, on ne trouvera pas de solution miracle pour remplacer le « bon vieux désherbant » nocif pour notre environnement et notre santé. Il ne reste que les actions mécaniques et surtout la main de l'homme pour lutter contre l'invasion de l'herbe en ville.

Mais au fond, la nature reprend peut-être simplement sa place dans une ville que nous avons trop bétonnée et goudronnée. Ce constat nous oblige à réfléchir aux choix des matériaux que nous allons faire pour nos futurs aménagements urbains. Nous ne pouvons plus continuer indéfiniment à minéraliser les espaces publics avec toutes les conséquences que nous connaissons aujourd'hui.

Si l'herbe s'est faite remarquer cet été en ville, en revanche les comportements humains responsables de vandalisme se sont faits plus discrets. On peut légitimement se demander si ce recul de la délinquance est le fruit des actions qui sont menées depuis plusieurs années et notamment depuis 2014. La présence d'une police municipale sur le terrain avec des permanences en soirée cet été et la mise en fonctionnement des 20 premières caméras du système de vidéo protection ont certainement contribuer à cette amélioration. Sans discours anxiogène ni vociférations inutiles, votre équipe municipale poursuit la mise en œuvre d'une politique de sécurité responsable et équilibrée avec les indispensables actions de prévention. Vous trouverez dans les pages qui suivent un dossier complet sur le sujet.

Je tiens à remercier plus particulièrement Monsieur le Sous-Préfet et le commandant de la compagnie de gendarmerie pour leur contribution à la réalisation de ce numéro de vie citoyenne.

La rentrée des 733 élèves de nos quatre groupes scolaires s'est bien passée dans son ensemble. Le seul bémol est le nombre important d'enfants dans les classes maternelles de l'école de Ciers. Mais la commune a réagi immédiatement face à cette situation en augmentant le temps de travail d'une Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM). Désormais, cinq ATSEM sont présentes pour les cinq classes pendant le temps scolaire.

Cette rentrée a été également marquée par la présentation, lors d'une rencontre citoyenne, des études préliminaires pour l'aménagement du centre-ville.

Nous vous donnons rendez-vous le 8 décembre pour le lancement du projet de redynamisation des centres villes et du commerce local avec la présentation du logo commercial.

Bien cordialement,

Le Maire
Daniel Michoud

> La sécurité est l'affaire de tous !

Cette formule s'ancre progressivement dans les esprits, et dans les modes de vie. C'est une bonne nouvelle cela correspond à l'état de notre organisation sociale, et à l'évolution de nos mentalités. Il faut amplifier encore cette prise de conscience, gage d'une plus grande sécurité pour tous.

Ce dossier qui y est consacré en est un excellent moyen. Je vous remercie vivement, Monsieur le Maire, de cette initiative et de laisser la parole aux services de l'État qui sont les premiers acteurs de la sécurité, mais qui ne sont pas les seuls. Ces services seront d'autant plus efficaces et utiles qu'ils pourront s'appuyer sur un réseau solide de partenaires.

La sécurité est l'affaire de tous car la Constitution de la Vième République et nos lois et règlements partagent entre différents acteurs l'exercice des responsabilités publiques pour ce qui concerne la lutte contre la délinquance, la prévention de la délinquance et la gestion des crises de sécurité civile.

L'État, représenté par le **Préfet** dans le Département, et le sous-préfet dans l'arrondissement, anime et coordonne l'ensemble du dispositif de sécurité intérieure. Il s'appuie pour cela sur les forces de sécurité (police, gendarmerie) dont il dirige l'action en matière d'ordre public et de police administrative.

Sa mission est d'empêcher ou de mettre fin à la commission d'actes de délinquance.

Pour améliorer l'efficacité de l'action des forces de sécurité intérieures le Ministre de l'Intérieur a demandé au Préfet d'élaborer une nouvelle forme d'action *« la police de sécurité du quotidien »* qui est en train de se mettre en place. Le Préfet est par ailleurs Directeur des Opérations de Secours en cas de crise de sécurité civile majeure. Les sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) agissent alors sous son autorité.

Au sein de l'Etat le **Procureur de la République** dirige les enquêtes judiciaires et décide des poursuites devant les tribunaux. Sa mission est de **faire sanctionner ceux qui commettent des actes de délinquance.**

Enfin **le maire** concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique en s'appuyant sur la police municipale. Il anime la politique de prévention de la délinquance et en coordonne la mise en œuvre. **Sa mission est de produire un cadre de vie défavorable à l'apparition de la délinquance.** Il peut pour cela investir dans des équipements (vidéo protection, radars pédagogiques...), ou des aménagements spécifiques. Il peut aussi créer un *« Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance »* qui lui permet de réunir autour de lui tous les acteurs d'un territoire dont l'action peut avoir un impact positif sur la sécurité, pour que ces acteurs travaillent ensemble à analyser précisément la situation et mettre en œuvre ensuite des réponses adaptées en combinant leurs forces et leurs outils. Pour ce qui concerne la gestion de crise de sécurité civile le maire est un échelon incontournable sur le plan opérationnel. Il agit au plus près du terrain, à l'aide de son *« Plan Communal de Sauvegarde »*. Son rôle est l'alerte et l'information des populations, l'appui des services de secours, le soutien des populations et l'information des autorités.

Ainsi ces différentes institutions concourent ensemble à la sécurité, par un travail nécessairement collaboratif et partenarial.

La sécurité est l'affaire de chaque citoyen

Au-delà de l'action des responsables publics la sécurité est l'affaire de **chaque citoyen**. Souvent il apparaît que le sentiment d'insécurité que nous ressentons est lié à un sentiment de solitude et d'isolement face à un danger réel ou supposé. Ce sentiment provoque une attente forte vis-à-vis de l'État et des responsables publics. Or, souvent il apparaît qu'une attention plus soutenue de chacun à son entourage réduit considérablement ce sentiment d'isolement et d'insécurité. Des petits gestes simples de la vie quotidienne démontrant une vigilance pour notre entourage, nos voisins, réduit à la fois le sentiment d'insécurité, et l'insécurité réelle. Ainsi, partout sur le territoire, des citoyens décident de ré-inventer ce lien social qui inclut, qui protège. Ils mettent en œuvre des dispositifs de *« participation citoyenne »* qui fonctionnent à l'initiative des habitants d'un quartier, d'un hameau, d'un lotissement, d'une résidence. Ces dispositifs mettent les citoyens qui le souhaitent en réseau, permettant ainsi de partager des informations, des bonnes pratiques, d'alerter... Tout cela en lien rapproché avec les gendarmes dont ils deviennent **un véritable partenaire.** Ces dispositifs redonnent une place d'acteur de sa sécurité à chaque citoyen qui le souhaite et renforcent ainsi considérablement le niveau global de sécurité.

Pour la gestion de crise de sécurité civile les citoyens se mobilisent aussi. Bien entendu d'abord **les sapeurs-pompiers volontaires,** qui sont la cheville ouvrière de notre protection civile. Sans leur engagement exemplaire nous ne pourrions faire face avec autant d'efficacité ! Mais aussi à travers la mobilisation des uns et des autres au sein d'associations, ou spontanément par la solidarité.

Les pages qui suivent permettront d'éclairer plus concrètement ce propos introductif.

Très cordialement à tous !

Thomas Michaud,
sous-préfet de la Tour du Pin

> Le mot de la gendarmerie

La compagnie de La Tour-du-Pin épouse une grande partie de l'arrondissement administratif de La Tour-du-Pin et couvre un large territoire avec 87 communes.

Son étroit maillage territorial permet toutefois aux **133 militaires** de la compagnie de répondre avec réactivité aux enjeux de sécurité, tout en s'efforçant constamment d'offrir un service public adapté aux nord-isérois.

La transformation numérique démarrée en fin d'année 2017, avec la dotation individuelle de terminaux Néogend pour tous les gendarmes du département a renforcé la sécurité des mobilités avec un contrôle plus efficace des flux de circulation sur les axes stratégiques des territoires. Fort de ce nouvel outil, la gendarmerie peut ainsi agir préventivement contre la commission des cambriolages et plus généralement contre les atteintes aux biens. Néogend offre, en outre, la possibilité d'assurer les opérations tranquillité vacances et tranquillité entreprises avec efficacité, fort d'une interface numérique nomade.

Parallèlement, les travaux lancés par le ministère de l'intérieur dans le cadre de la police de sécurité du quotidien ont permis de repenser le dispositif local, fort de la concertation lancée sous l'égide de la sous-préfecture de La Tour-du-Pin. Désireuse de renforcer, voire de renouer les liens avec la population comme avec les acteurs socio-économiques, la compagnie a mis en œuvre au printemps 2018 une cellule contact qui répond à la feuille de route suivante : rayonner sur l'ensemble de la circonscription, dialoguer, expliquer l'action de la gendarmerie et répondre aux attentes particulières. Son action est d'ores déjà une réussite et obtient d'excellents retours émanant du terrain.

Unité phare de la compagnie, la communauté de brigades de Morestel / Les Avenières a, quant à elle, changé de commandant d'unité à l'été : elle est désormais commandée par le lieutenant Portejoie. Fort d'une solide expérience en gendarmerie départementale, cet officier en provenance d'Alsace saura s'appuyer sur les expériences conjuguées de ses deux commandant d'unité (le major Rocher à Morestel et l'adjudant-chef Montmessin à Les Avenières) pour s'approprier pleinement ce territoire riche et varié. Proposer un service public modernisé et proche de la population, tels sont les enjeux locaux de cette nouvelle équipe pour les quatre années à venir.

Chef d'Escadron Jean PERTUE
Commandant de la compagnie de La-Tour-du-Pin

une photographie du Lieutenant PORTEJOIE Bertrand, Commandant la Communauté de Brigades de MORESTEL-LES AVENIÈRES VEYRINS THUELLIN, entouré de ses adjoints, le Major ROCHER Raymond, Commandant la Brigade de Proximité de MORESTEL (à gauche) et l'Adjudant-Chef MONTMESSIN Christian, commandant la Brigade de Proximité des AVENIÈRES-VEYRINS-THUELLIN (à droite)

DEPUIS LE DÉBUT DE SON MANDAT, la municipalité a développé plusieurs actions pour améliorer la tranquillité publique et lutter contre les incivilités : création d'une police municipale, installation de la vidéo-protection et de radars pédagogiques notamment.

Rencontre avec les deux policiers de la commune.

> Présentez-nous votre équipe en quelques mots ?

Nous sommes Laetitia Chapuis et Emmanuel Faivre.

Fonctionnaires territoriaux, respectivement depuis 2002 et 2007. Nous disposons de pouvoirs de police administrative et de police judiciaire et sommes sous la direction du Maire.

Nous sommes arrivés dans la commune, il y a 4 ans pour créer le tout nouveau service de la police municipale. Depuis nous avons constamment dû nous adapter à l'évolution de la commune et aux événements nationaux (Commune nouvelle, attentat, armement, vidéo protection...)

C'est une mission passionnante, où l'on ne connaît pas le mot « Routine » !

> La Police Municipale au quotidien

Comment définiriez-vous la police municipale que vous dirigez aux Avenières Veyrins-Thuellin ?

La police municipale, telle que le maire et l'équipe municipale l'ont définie est une police du quotidien, de proximité, qui a pour objectif d'aider les personnes à vivre ensemble, en luttant contre les incivilités, l'insécurité, la délinquance, en étant au maximum au contact de la population. Nous sommes tournés avant tout sur le dialogue, la prévention. La sanction n'intervient que lorsqu'elle est nécessaire.

Vous parlez de contact avec la population, mais certains Aveyrlinois se plaignent régulièrement de votre manque de visibilité !

Nous aimerions leur donner un simple élément de comparaison. A la Tour-du-Pin par exemple, il y a une équipe de 5 policiers municipaux. Notre population est à peu près équivalente. Mais la superficie de la Tour du Pin est de 5,2 km2, tandis que la superficie des Avenières Veyrins-Thuellin est de 41 km2 !!!!

Quelles sont vos missions ?

Nos missions principales sont d'assurer au mieux :

- ✓ Le bon ordre (troubles de voie publique, surveillance des lieux de rassemblement tels que les marchés, spectacles, manifestations, cérémonies...)
- ✓ La sûreté (prévention des actes de délinquance, vols, dégradations...)
- ✓ La sécurité publique (prévention des accidents divers, sécurisation des voies de circulation, stationnement, zone bleue, divagation des animaux, contrôles de vitesse à l'aide d'un cinémomètre...)
- ✓ La tranquillité publique (les bruits, les rixes, les troubles de voisinage...)
- ✓ La salubrité publique (dépôts sauvages...)
- ✓ L'accueil des publics : écouter, accompagner une personne en difficulté, porter assistance à des usagers en situation de crise ou d'urgence, dialoguer avec des populations spécifiques (gens du voyage, communautés, Sans Domicile Stable, mineurs...), orienter les personnes vers les services compétents.
- ✓ Garantir le bon fonctionnement et le respect des procédures d'utilisation de la vidéo protection.

Quels sont vos horaires de travail ?

En général de 8h à 17h15 du lundi au vendredi.

Mais nous nous adaptons aux besoins de la commune, nous pouvons travailler le week-end.

L'été nous faisons régulièrement des horaires de 14h à 0h.

Votre équipement ?

Nous avons un véhicule. Nous sommes équipés d'armes à feu et de gilets pare-balles. Nous suivons des entraînements obligatoires, ainsi qu'une formation au maniement des armes et aux gestes techniques professionnels d'intervention régulièrement. Nous avons également un cinémomètre.

Pouvez -vous nous décrire une journée type ?

Il n'existe pas de journée type !

Notre profession est tout sauf routinière, elle fait cohabiter missions régulières et prérogatives d'une grande diversité. Un jour on peut nous appeler car des lamas errant dans un champ, ou pour des différends de voisinage !
Le lendemain, il faudra régler des problèmes de haies ou recevoir quelqu'un de très mécontent d'avoir été verbalisé... « Je n'ai stationné que 2 minutes devant le portail de l'école ! »
Et

- ✓ *Répondre aux réquisitions de la gendarmerie en termes de vidéo-protection.*
- ✓ *Faire appliquer les arrêtés municipaux*

Relever les infractions au code de la route (ex : stationnement gênant, stop...)

- ✓ *Faire des patrouilles*
- ✓ *Gérer l'Opération tranquillité vacances*
- ✓ *Contrôler le respect de la réglementation en matière d'urbanisme*
- ✓ *Recenser et enregistrer les chiens de 1ère et 2ème catégorie*
- ✓ *Faire respecter la sécurité aux abords des établissements scolaires*
- ✓ *Gérer les objets trouvés*
- ✓ *Capturer des animaux errants*
- ✓ *Poser des scellés sur un cercueil....*

Voici quelques exemples parmi tant d'autres de ce que nous faisons dans une journée !

Un message aux Aveyrlinois ?

« Ce n'est pas parce que vous ne nous voyez pas, que nous ne sommes pas sur le tarrain. Et nous ne verbalisons jamais par plaisir !»

L'équipe de la police municipale est à votre disposition pour toutes questions ou demandes entrant dans son domaine de compétence.

Notre numéro de téléphone 04 74 33 83 33, à enregistrer sur les portables !

En dehors des horaires cités ci-dessus, veuillez contacter la Gendarmerie Nationale au 17

> Le projet de création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) en cours de réflexion

Présidé par le Maire, le CLSPD « constitue le cadre de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes ».
L'exécutif travaille sur la mise en place d'un CLSPD. L'objectif est de disposer d'un outil qui permette d'avoir une action la plus pragmatique possible. Il doit permettre une mobilisation fluide et rapide des acteurs de prévention de la délinquance. Une première rencontre a eu lieu avec M. le Sous-Préfet de la Tour-du-Pin qui accompagnera la commune pour la mise en place de ce dispositif si celle-ci le décide. Le présent article a pour objet de présenter ce dispositif.

Les fondements juridiques du CLSPD

Il a été créé par le décret du 12 juillet 2002 et consacré par l'article de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance qui le rend obligatoire « dans les communes de plus de 10 000 habitants et dans celles comprenant une zone sensible.

Les compétences du CLSPD

- Le CLSPD favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organisme publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publique ;
- Il assure l'animation et le suivi du contrat local de sécurité, lorsque le Maire et le Préfet ont estimé que l'intensité des problèmes de délinquance sur le territoire de la commune justifiait sa conclusion ;
- Il est consulté sur la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance prévues dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.

La composition du CLSPD

Il est présidé par le Maire ou son représentant et comprend notamment :

- Le Préfet et le procureur de la République, ou leurs représentants,
- Le représentant du conseil départemental ou son représentant,
- Des représentants de services de l'Etat désignés par le Préfet,
- Des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques, désignés par le président du CLSPD après accord des organismes dont ils relèvent.
- La composition du CLSPD est fixée par arrêté du Maire.

Le fonctionnement :

Le CLSPD peut se réunir dans le cadre de plusieurs formations :

La formation plénière du CLSPD

Le CLSPD se réunit à l'initiative de son président en formation plénière au moins une fois par an. Il se réunit de droit à la demande du Préfet ou de la majorité de ses membres.

La réunion du CLSPD en formation plénière permet de présenter les caractéristiques et l'évolution de la délinquance dans la commune, faire le bilan des actions conduites, définir les perspectives locales en matière de prévention de la délinquance, valider certaines orientations prises en formation restreinte.

La formation restreinte du CLSPD

Le code de sécurité intérieure prévoit que le CLSPD se réunit en formation restreinte en tant que de besoin ou à la demande du préfet du département dans les conditions prévues par son règlement intérieur.

La formation restreinte peut par exemple être réunie pour assurer le pilotage des différents groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique, proposer des orientations et des diagnostics, évoquer des évènements particuliers et urgents, piloter un dispositif d'évaluation des actions menées.

Sa composition est arrêtée par le maire soit au cas par cas en fonction des situations à traiter, soit de manière fixe.

Il convient d'ajouter que des groupes de travail et d'échanges d'informations à vocation territoriale ou thématiques peuvent être créés par le CLSPD.

Un règlement intérieur prévoit les modalités des échanges d'informations au sein du CLSPD. Il doit faciliter l'échange au sein de cette instance.

> Le déploiement de la vidéo protection sur la commune nouvelle

Dans le cadre de sa politique globale de sécurité et de prévention de la délinquance, la commune des Avenières Veyrins-Thuellin a engagé le déploiement d'un système de vidéo protection urbaine sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle.

Elle a mandaté un bureau d'études spécialisé, la société Activ Ingénierie (Assistance et Conseil en Télécommunication, Informatique et Vidéo) pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet.

1 Les travaux réalisés en 2018

Une première tranche de travaux a été réalisée en 2018. En raison d'incivilités et dégradations rencontrées de manière courante, trois zones ont été équipées. Il s'agit du traitement :

- **De l'environnement du complexe sportif des Avenières,**
- **Des abords de l'église de Ciers,**
- **Des abords de l'Hôtel de ville et du parking de la place de la liberté.**

Le système assure la couverture des zones et le rapatriement des images au travers d'un réseau pour les centraliser et les enregistrer de jour comme de nuit.

Cette première phase comprend l'installation de 20 caméras :

11 dans la zone du complexe sportif, 4 pour les abords de l'église de Ciers et des parkings, 5 pour les abords de l'Hôtel de ville et du parking de la place de la Liberté.

Elle comprend également la mise en place des serveurs d'enregistrement. Ils sont situés dans une baie informatique installée dans un local sécurisé à l'Hôtel de ville.

Des panneaux ont été installés pour informer le public de l'entrée dans un espace sous vidéo protection.

Suite à une consultation, les travaux ont été réalisés par l'entreprise SERFIM TIC dont le siège est situé à Vénissieux (69). Elle assure la maintenance préventive et curative de l'ensemble des matériels et des logiciels utilisés.

20 caméras installées

2 La deuxième phase de déploiement de la vidéo protection

Lors du vote du budget 2018, des crédits ont été inscrits pour la réalisation d'une deuxième tranche de travaux.

La commission sécurité qui s'est réunie le 13 juillet a proposé d'équiper les zones suivantes :

- **Ronds-points de Veyrins et de Walibi,**
- **Groupes scolaires de Ciers et de Veyrins,**
- **Salle Roger Durand,**
- **Place de la mairie de Veyrins après son réaménagement : « espace de centralité ».**

Elle a en outre souhaité que soit étudiée l'acquisition d'un logiciel d'extraction des images vidéo.

Le maître d'œuvre étudie actuellement la faisabilité technique et financière de ces propositions.

Sécurité routière

L'acquisition de deux radars pédagogiques et d'un cinémomètre

De nombreux citoyens se plaignent de la vitesse excessive sur certaines voies.

Il n'est pas possible de répondre à la problématique de la vitesse uniquement par des aménagements de sécurité.

En effet, la vitesse est avant tout un problème de comportement.

Le conducteur est le premier et le seul responsable de la vitesse excessive source de danger pour lui-même et pour autrui.

Il faut également rappeler que la commune compte 100 kilomètres de voies communales et 30 kilomètres de routes départementales en agglomération. C'est pourquoi, pour améliorer la sécurité routière sur le territoire communale, la commune s'est équipée de matériel pour faire respecter la vitesse : deux radars pédagogiques et un cinémomètre.

L'acquisition de deux radars pédagogiques

La commune a procédé à l'acquisition de deux radars pédagogiques pour un coût de 8 000 € TTC.

Ces radars ne sont pas fixes. Plusieurs emplacements ont été définis sur la commune pour leur installation :

- **RD 1075** route des Alpes à l'entrée d'agglomération de Veyrins en venant de Corbelin
- **RD 1075** route du Dauphiné à l'entrée d'agglomération de Thuellin en venant de Veyrins
- **RD 1075** route du Dauphiné à la sortie de l'agglomération
- **RD 16** route des Sources à l'entrée d'agglomération en venant de Dolomieu
- **RD 40** route des Avenières à l'entrée d'agglomération en venant des Avenières
- **RD 40** avenue Perriollat à l'entrée d'agglomération montée de la gare en venant de Veyrins
- **RD 40d** route de Buvin à l'entrée de l'agglomération (vers salle des fêtes) en venant de Ciers
- **RD 40b** route du Luquet à l'entrée agglomération en venant des Nappes
- **RD 40** route du Jalérieu à l'entrée de l'agglomération en venant de St Didier d'Aoste

Pour l'instant, tous les emplacements sont situés sur des routes départementales, en agglomération où la vitesse est limitée à 50 km/h. Pour définir les emplacements sur la voirie communale, il faut attendre que le diagnostic en cours sur les panneaux de police soit terminé et que soit précisé le positionnement des entrées et des sorties d'agglomérations.

L'utilisation de ce matériel a trois objectifs :

1 PÉDAGOGIQUE
Le radar informe l'automobiliste de sa vitesse et l'incite à l'adapter à la réglementation.

2 ANALYTIQUE
Le radar permet de connaître l'usage d'une route : nombre de véhicules, vitesse, horaires de passage.

3 RÉPRESSIF
Les radars permettent de repérer des comportements déviants et de les sanctionner le cas échéant en organisant des contrôles.

Mais, prévenir ne suffit pas toujours et il faut parfois malheureusement sanctionner.
C'est pourquoi, en complément des radars pédagogiques la commune a fait l'acquisition d'un cinémomètre.
Un cinémomètre se définit comme un instrument servant à mesurer la vitesse d'un corps se déplaçant.

Dans un premier temps, des campagnes de prévention et de sensibilisation seront organisées. Mais, si malheureusement les vitesses persistent, la police municipale verbalisera les conducteurs en infraction.

Sécurité routière

Réalisation d'un diagnostic de la signalétique de police

La signalétique de police* est un outil indispensable pour la sécurité routière.

L'objectif du diagnostic est d'analyser la pertinence et éventuellement de détecter les erreurs du dispositif de signalétique de police installé sur le territoire de la commune.
Au vu des résultats de ce diagnostic, un programme de mise à niveau de la signalisation de police sera engagé.

**définition :La signalisation routière désigne l'ensemble des signaux conventionnels implantés sur le domaine routier et destinés à assurer la sécurité des usagers de la route, soit en les informant des dangers et des prescriptions relatifs à la circulation ainsi que des éléments utiles à la prise de décisions, soit en leur indiquant les repères et équipements utiles à leurs déplacements. Elle comprend deux grands ensembles : la signalisation routière verticale, qui comprend les panneaux, les balises, les feux de signalisations (type gyrophare), les bornes et les feux tricolores et la signalisation routière horizontale, constituée des marquages au sol et des plots.*

La mission, confiée au bureau d'études Ellipse, comprend :

- Une visite technique de terrain de l'ensemble de la voirie communale d'une longueur de 100 kilomètres,
- Une visite technique de terrain de l'ensemble de la voirie départementale d'une longueur de 30 kilomètres,
- L'établissement d'un inventaire des panneaux et signalisation de police,
- Le report graphique de cet état des lieux sur le plan cadastral communal,
- L'analyse de la signalétique existante. Pour ce faire des réunions de travail et d'échanges seront organisées avec les élus,
- La rédaction d'un arrêté général de la circulation et du stationnement permanent.

Le coût de ce diagnostic est de 17 280 € TTC.

Aménagement de sécurité
route du Perticoz et route des Bourbes

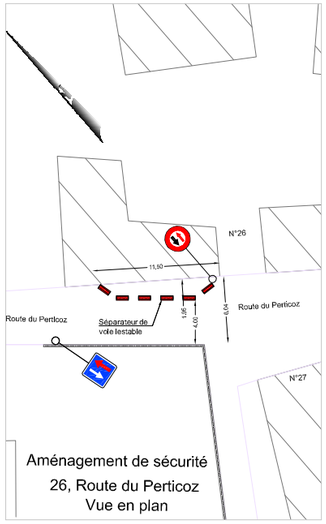

Route du Perticoz

L'aménagement consistait en un passage en écluse (rétrécissement) au droit du 26 Route du Perticoz afin de limiter les vitesses pratiquées. Les riverains de cette voie ont été invité à donner un avis. La majorité des riverains n'est pas favorable à la pérennisation de ce dispositif qui n'améliore pas selon eux la sécurité routière de cette voie.

Route des Bourbes

L'aménagement consistait également en un passage en écluse (rétrécissement).
Les riverains ont émis un avis favorable et ont demandé à ce qu'il soit renforcé.
Une seconde phase d'essais sera réalisée pour valider l'implantation des deux écluses.

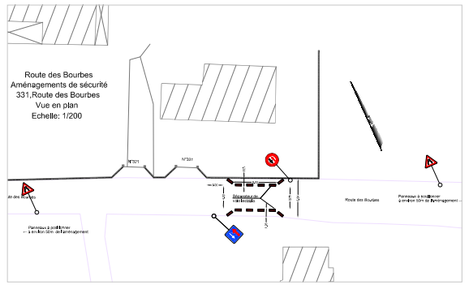

> La sécurisation de l'entrée Nord-Est de l'agglomération de Veyrins

Aménagement du carrefour du petit Veyrins

Après l'aménagement de la route des Avenières, la commune poursuit son programme d'aménagement des axes urbains par l'aménagement de la **RD1075 au lieudit Le petit Veyrins.**
Les travaux d'aménagement du carrefour du Petit Veyrins ont permis de donner un caractère urbain à l'entrée Nord-Est de l'agglomération de Veyrins. En effet, l'ancien tracé de la route, rectiligne et particulièrement large, n'incitait pas les véhicules empruntant la Route du Dauphiné à rouler sous les 50 km/h règlementaires.

Ces aménagements ont permis de :

- ✓ Marquer l'entrée de l'agglomération de Veyrins et créer un aménagement susceptible de faire ralentir la circulation automobile
- ✓ Sécuriser et mettre aux normes les arrêts de bus existants
- ✓ Permettre une traversée de la RD 1075 sécurisée
- ✓ Permettre aux piétons (et notamment aux écoliers) de pouvoir circuler entre l'entrée d'agglomération et le centre village sans être obligés de traverser à plusieurs reprises la route du Dauphiné.

La commune regrette cependant que le Conseil Départemental n'ait pas réalisé les enrobés lui incombant. Ce dernier a fait savoir qu'ils étaient programmés pour 2019 ou 2020.

> Sécurité routière

Route du Jalérieu

Aménagements de sécurité pour nos écoliers

• Cheminement doux :
Route du Jalérieu et Rue Condorcet

Rue Condorcet

Rue Condorcet

> INFO • Les nouveaux locaux de la police municipale sont en cours d'aménagement

Les locaux de l'ancienne Trésorerie, d'une surface totale de 177,50 m² sont en cours d'aménagement.

Lors de sa séance du 5 décembre 2017, le Conseil municipal a décidé d'aménager ces locaux pour d'une part, installer le service de la police municipale et d'autre part, créer des bureaux pour répondre à de nombreuses demandes, notamment de professionnels de santé.

Les nouveaux locaux permettront à la police municipale d'avoir une organisation fonctionnelle et d'accueillir le public dans des conditions de confidentialité satisfaisante, ce qui n'est pas possible dans les locaux actuels. Par ailleurs, la mise en œuvre du système de vidéo protection impose des locaux spécifiques pour d'une part, stocker le serveur dans des conditions de sécurité optimale et d'autre part, disposer de bureau pour permettre le visionnage des données.

Les nouveaux locaux, d'une surface de 88 m² comprennent un accueil placé à côté de celui de la mairie, une salle de policiers, un bureau du chef de poste, un bureau annexe et des locaux fonctionnels complémentaires (dont un local sécurisé pour les serveurs informatiques).

Les surfaces restantes de l'ancienne Trésorerie (89,5 m²) sont en cours d'aménagement pour installer des bureaux destinés notamment à des professionnels de santé.

L'installation de la police municipale dans ses nouveaux locaux sera effective en novembre.

Dès que la police municipale aura emménagé dans ses nouveaux locaux, les anciens seront intégrés au local du groupe d'études historiques. En effet, grâce au travail des bénévoles l'activité de cette association est essentielle pour la mémoire et l'histoire de notre commune. Elle a aujourd'hui besoin d'espace principalement pour stocker des documents et des objets.

> Plan Communal De Sauvegarde (PCS)

L'article L731-3 du Code de la Sécurité intérieure précise que « le plan communal de sauvegarde **regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population**. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. [...] La mise en œuvre du plan communal ou intercommunal de sauvegarde relève de chaque maire sur le territoire de sa commune. »

Les communes historiques des Avenières et de Veyrins-Thuellin possédaient chacune un plan. Suite à la création de la commune nouvelle, un plan communal de sauvegarde unique pour l'ensemble du territoire a été établi.

Pour ne pas se contenter de procédures théoriques le Maire, des adjoints et des conseillers délégués ont suivi deux journées de formation pour mettre en œuvre ce dispositif.

Dans le cadre de la mise à jour régulière de son PCS, la Commune des Avenières Veyrins-Thuellin doit pouvoir identifier en cas de sinistre majeur (inondation, explosion, événement climatique exceptionnel ...) les personnes nécessitant une attention particulière du fait notamment de leur état de santé, de leur isolement ou de leur handicap, afin que les services de secours puissent intervenir auprès d'elles dans les meilleures conditions.

Aussi, nous invitons toutes les personnes dont l'état de santé requiert des soins particuliers (assistance respiratoire, dialyse...), handicapées (moteur, visuel ou auditif...) ou simplement isolées à contacter la Mairie des Avenières Veyrins-Thuellin, service social (04 74 33 87 06 ou social@lesavenieres.fr), pour s'inscrire sur la liste des personnes faisant l'objet d'une attention particulière.

Il s'agit d'une mesure de précaution et non d'une obligation, qui facilitera l'intervention des services de secours en cas de catastrophe.

> PROXIVIGIE
Un dispositif préventif pour nos aînés

Plan grand froid/canicule

Dans le cadre d'une politique générale de maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, la Commune, par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale des Avenières Veyrins-Thuellin (CCAS), a mis en place depuis 2017, pour les personnes vulnérables, un service de veille pendant les événements climatiques exceptionnels.

Le CCAS a choisi de souscrire une offre de service de proximité de la Poste pour effectuer des visites à domicile de prévention chez les personnes isolées, du fait notamment de l'éloignement de la famille ou de l'absence de voisinage.

Pendant sa tournée, le facteur mandaté par la Commune effectue en moyenne 3 visites par semaine pour rappeler les gestes à adopter en cas de fortes chaleurs ou de grand froid, ou bien lancer l'alerte. Il s'agit d'une part d'assurer la sécurité de cette partie de la population très exposée et d'autre part, de rompre l'isolement en créant du lien social par l'intervention d'un agent du service public qui leur est familier, **le facteur.**

Le service de veille intitulé **Proxivigie canicule / grand froid** est gratuit pour les particuliers puisqu'il est intégralement financé par le CCAS.

POUR POUVOIR EN BÉNÉFICIER,

il suffit de demander son inscription sur le registre canicule/grand froid
de la Commune en contactant :

Le secrétariat du CCAS des Avenières Veyrins-Thuellin

1 square Emile Richerd, CS 30028 ,
38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN

Téléphone 04 74 33 87 06,

mail : social@lesavenieres.fr

Bilan de l'opération :

	2017	2018
Coût du service TTC par an	1108.80 € TTC (abonnement du service) +2 € HT par visite	792 € TTC (abonnement du service avec remise commerciale)+2 € HT par visite
Nombre de visites réalisées par le facteur	**124 visites**	**317 visites**
Nombre d'inscrits	**12 inscrits**	**20 inscrits**

La mairie annexe et le foyer de Veyrins ont fait peau neuve

La mairie annexe, le foyer et la bibliothèque de Veyrins ont réouvert leurs portes début août. Les utilisateurs ont pu constater les importants changements.

Ces bâtiments sont désormais accessibles pour les personnes à mobilité réduite (PMR) grâce à la création de sanitaires, l'élargissement des issues, la mise aux normes de l'éclairage et la signalétique.

Les travaux d'accessibilité extérieure font l'objet d'une réflexion plus globale dans le cadre du projet de réaménagement de la place.

Outre l'accessibilité ces travaux ont permis :

• **Pour le foyer :** la mise en sécurité de la cuisine en créant un espace dédié et fermé par des cloisons et parois coupe-feu, la remise en peinture de la salle principale et la création d'un faux plafond.

• **Pour la mairie annexe :** la remise en peinture des murs, le changement des sols et la création de faux plafonds dans la salle du conseil communal, dans l'espace accueil, et dans la partie couloir qui permet l'accès à la bibliothèque et au périscolaire.

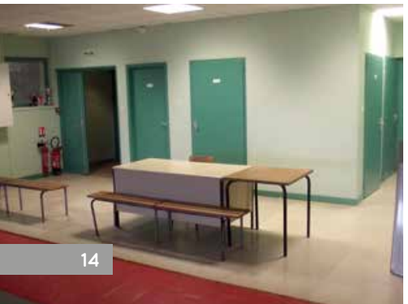

Des travaux de rénovation dans différents bâtiments communaux

• Deux salles de classe :

Chaque année la commune procède à la restauration de deux salles de classes afin de proposer aux enfants un lieu d'apprentissage accueillant. Cet été les 2 groupes scolaires principaux des Avenières Veyrins-Thuellin à savoir l'école maternelle de Ciers et celle de Veyrins ont fait l'objet de travaux de réfection de classe. Une entreprise a été mandatée pour les repeindre.
Coût : environ 10 000 € TTC.

• Salle de sports des Avenières :

Il convient tout d'abord de rappeler que la salle des sports comprend trois espaces : le gymnase, la salle de tennis et la salle des arts des martiaux.

D'importants travaux de rénovation et d'amélioration ont été réalisés cet été pour redonner un coup de fraîcheur à l'établissement :

• Des travaux de réfection de peinture dans les halls, les couloirs, les sanitaires et les vestiaires du Gymnase, les vestiaires et les halls du tennis couvert et la réfection totale des murs de la salle des arts martiaux. **Coût : environ 20 000 € TTC.**

• Un placard de rangement de plusieurs mètres carrés a été créé au fond du couloir de la salle des arts martiaux pour permettre aux associations et au personnel d'entretien de stocker du matériel indispensable à leurs activités. **Coût : environ 4000 € TTC.**

• Le changement des sols dans deux locaux de rangement dans la salle principale du gymnase **Coût : 1635 € TTC.**

L'aménagement du parc du Jalérieu et du Square de l'Hôtel de Ville

Le parc du Jalérieu

Le parc du Jalérieu est un parc urbain, situé à un kilomètre du cœur de bourg. Il correspond à une parcelle rectangulaire de 3,6 hectares, engazonnée et arborée. Il a été racheté par la commune en 1979. Une partie du parc a déjà été aménagé avec des jeux pour enfants et des plantations ont été réalisées. Le château a été déconstruit récemment mais l'orangerie présente un cachet indéniable avec ses briques et enduit ton pierre et sa frise au motif de lierre. La clôture de cet édifice sera réalisée dans le style et les matériaux d'origine.

L'atout principal du site est néanmoins le patrimoine arboré exceptionnel du XIX ème siècle avec ses grands cèdres majestueux, hêtre pourpre, tilleuls.

L'aménagement concernera la partie ouest de cet espace dont la surface est de 13 500 m^2 environ.

L'objectif de ce projet est de repenser et de restructurer cet espace afin de créer un lieu convivial et agréable qui permette aux habitants de se retrouver. Il devra proposer des équipements et des aménagements adaptés à tous les âges et notamment :

• Des jeux pour enfants (0-3 ans, 3 ans et plus)

• Du mobilier urbain (bancs, tables, poubelles...)

• Des équipements et/ou des aménagements pour adultes (sportifs, ludiques...)

• Un ou plusieurs points d'eau qui permettent de créer une ambiance et de se désaltérer.

• L'accueil de manifestations tel que le marché artisanal.

• Des toilettes publiques.

Le Square de l'Hôtel de ville

Le projet n'a pas pour objet de procéder à une réfection globale du square qui comprend différents espaces délimités par des cheminements piétons.

L'objectif est d'aménager les espaces pour rendre le square plus convivial et attractif. Parmi les aménagements, il est notamment envisagé d'installer une structure de jeux pour enfants.

Pour ces deux projets une consultation a été organisée pour recruter un maître d'œuvre. Trois entreprises ont répondu. Après analyse des offres, le marché a été attribué au bureau d'études OSMOSE, dont le siège social est à Roubaix, mais qui dispose d'une agence à Lyon.

Le projet sera préparé au cours du dernier trimestre 2018. Les travaux sont programmés pour le premier semestre de l'année 2019. Ces nouveaux équipements seront disponibles au début de l'été.

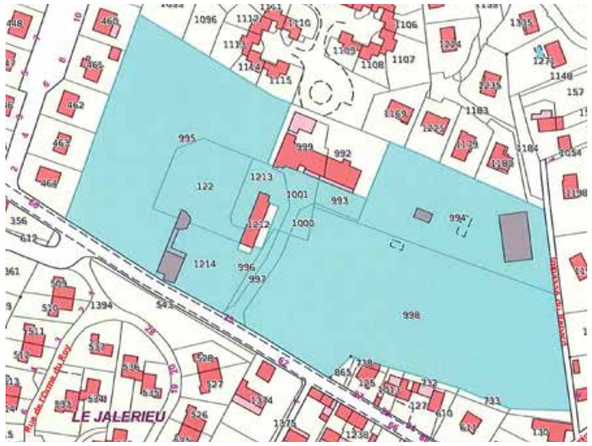

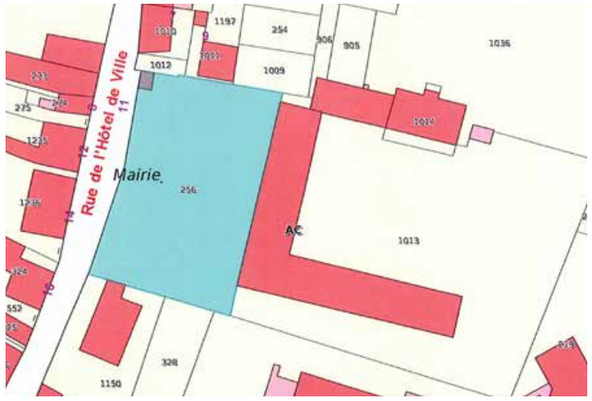

REVITALISONS NOTRE COEUR DE VILLE

Le programme de redynamisation du cœur de ville Les Avenières Veyrins-Thuellin et du commerce local est lancé ! De nombreux aménagements publics sont prévus tant aux Avenières qu'à Veyrins et des locaux commerciaux proposés à la vente ou à la location.

Le commerce est un enjeu majeur pour le développement de notre commune. La réussite de ce programme de redynamisation du cœur de ville n'est possible que par l'implication des commerçants, des élus et de nous tous, en tant que consommateurs locaux.

Afin de soutenir ce programme une démarche de communication, en collaboration avec l'agence de communication MADMOIZELE, est mise en œuvre.

Des réunions de travail, des concertations et des présentations ont régulièrement été organisées et ont permis la création d'une identité visuelle sur-mesure.

Un nom impactant, en lien avec le nom de la commune !

Un nom, représentant le programme de redynamisation du cœur de ville Les Avenières Veyrins-Thuellin est choisi. Nous l'avons souhaité original et percutant pour développer rapidement une notoriété et rester ancré dans les esprits.

Après une concertation auprès des commerçants, du comité en charge du projet, du conseil municipal, du conseil municipal enfants, du comité des sages et du groupe citoyens étude urbaine, ce sont les « Aveyrliz » et « Bouge ma ville » qui ont remporté le plus de suffrages. Nous avons décidé de conserver les deux avec #bougemaville en baseline :

Les Aveyrliz #bougemaville

Les Aveyrliz :

- Inspiré du gentilé « Aveyrlinois »
- Fin en «IZ» : Sonorité dynamique, énergi«z»ante : Les Aveyrliz de foliz…
- «Les» permet la liaison «ZA» comme pour «Les Avenières Veyrins-Thuellin»

#bougemaville :

- Volonté de dynamisme, de mouvement…
- Expression jeune qui interpelle, qui bouscule
- Symbole Hashtag : marque un contenu et renvoie à un mot clef sur les réseaux sociaux

Un logo dynamique qui nous ressemble

Après avoir désigné le nom du programme, il s'agit de créer une identité visuelle avec son logo, qui viendra signer l'ensemble des communications à venir : annonce des travaux du centre ville, promotion du commerce local, opérations commerçantes…

Le 30 mai dernier, le Maire et le comité en charge du projet ont convié l'ensemble des commerçants et élus à un cocktail dînatoire, à L'Auberge des Avenières, pour leur présenter l'identité visuelle du programme et connaître leur avis.

Face à une quarantaine de personnes présentes, Sandrine MARTINEZ, Responsable de l'agence de communication MADMOIZELE, en charge de la stratégie de communication du programme, a rappelé l'importance d'impliquer les commerçants dans le choix de l'identité visuelle du programme qui est avant tout le leur.

Elle leur a présenté l'état d'avancement du programme et a demandé aux participants de voter pour choisir leur logo préféré.

C'est donc le logo ci-contre qui a été retenu et qui sera repris sur l'ensemble des communications à venir !

les AVEYRLiZ
#bougemaville

La forme qui compose le sigle forme une lettre "A" aérienne, dans un oblique dynamique, qui va de l'avant.

On peut retrouver dans ce sigle la lettre "A" pour Avenières, la lettre "V" pour Veyrins et la lettre "T" pour Thuellin. Le point rappel la lettre "i" d'Aveyrliz.

Cette forme rappelle également la forme du dauphin du logo de la commune (ici de manière destructurée).

Elle laisse entrevoir également le symbole infini :

Les couleurs arc en ciel ont été retenues par les participants pour leur côté flashy, multicolore, dynamique mais tout en harmonie.

Avec un rappel des couleurs du logo de la commune au centre.

Un principe graphique en mouvement et plein de pep's

Des images dynamiques, modernes, colorées et mettant en scène des produits, des consommateurs, des commerçants… Avec pourquoi pas les commerçants ou les Aveyrlinois eux-mêmes qui pourraient être pris en photo…

Nous vous donnons rendez-vous
le 8 décembre lors de la fête des lumières
pour le lancement du projet de redynamisation des centres villes et du commerce locale,
avec la présentation du logo.

Aménagement du centre ville des Avenières

Lors de la rencontre citoyenne du 11 septembre 2018 à la salle des fêtes de Ciers , M. le Maire accompagné de l'équipe de maîtrise d'œuvre de la société Relations urbaines a présenté les études préliminaires de la place Bacchus et de la grande rue de Ciers.

Aménagement du centre-ville des Avenières Présentation du logo aux commerçants le 30 mai à l'Auberge des Avenières

Vie économique

Efectis

UNE ENTREPRISE INNOVANTE ET DYNAMIQUE

Le mot de son directeur général, Eric Guillaume

La société Efectis France, PME implantée sur la zone industrielle des Nappes aux Avenières, réalise des essais de comportement au feu pour le bâtiment, les transports et l'industrie. Ses travaux permettent d'améliorer la sécurité des Français au quotidien en réduisant le risque incendie des ouvrages (écoles, transports, habitation par exemple). En 2018, la société a poursuivi son développement avec le soutien de la région Auvergne-Rhône-Alpes, par la création d'un second four d'essai de résistance au feu (pour évaluer les performances à l'incendie des éléments comme les portes coupe-feu) et le développement de l'activité réaction au feu (pour évaluer la sensibilité à l'inflammation des produits comme les revêtements muraux, les sièges de salles de spectacles ou les isolants). Efectis France a investi depuis 2012 près de 7 millions d'euros sur ses installations des Avenières.

Le nouveau four installé en 2018, d'un volume intérieur de 36 m3 et pouvant atteindre 1200°C permet de tester une grande variété de produits et double la capacité du site pour ce type d'essais. Le laboratoire dispose aujourd'hui d'un plateau d'essais de premier plan reconnu dans le monde entier. Tous ces développements ont conduit à la création de 15 emplois directs depuis 2013 dont 6 depuis 2017.

Un nouvel équipement pour les essais de comportement au feu des bâtiments sera ajouté en fin d'année, ainsi que deux bancs d'essais au feu de façade supplémentaires. Ces dernières sont très suivies depuis l'incendie majeur de la tour Grenfell à Londres en juin 2017 ayant conduit au décès de 72 personnes.

Soucieuse de son impact, la société a connecté ce second four à un système de traitement des fumées.

En outre, plusieurs ruches sont implantées sur le site depuis 2016 et permettent de suivre l'efficacité des mesures de prévention de la pollution. Les analyses chimiques du miel de cette année ont encore montré l'excellente qualité et l'absence de polluants (issus du site et des zones agricoles avoisinantes). La récolte a d'ailleurs été excellente.

Vie Scolaire

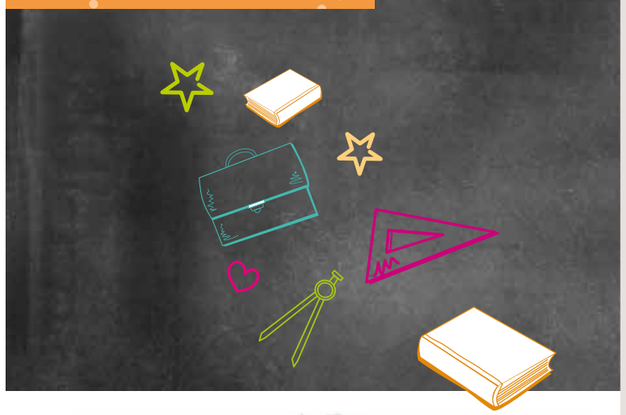

733 élèves qui se répartissent comme suit :

CIERS — 419 effectif

	CP - 48
	CE1 - 40
PS - 63	CE2 - 48
MS - 47	CM1 - 58
GS - 52	CM2 - 58
total : 167	total : 252

dont ULIS : 12

BUVIN — 45 effectif

GS - 5	CE2 - 11
CP - 8	CM1 - 7
CE1 - 4	CM2 - 10
total : 17	total : 28

CURTILLE — 49 effectif

GS - 10	CE2 - 8
CP - 9	CM1 - 11
CE1 - 6	CM2 - 7
total : 25	total : 26

VEYRINS-THUELLIN — 220 effectif

	CP - 30
	CE1 - 37
PS - 24	CE2 - 30
MS - 25	CM1 - 25
GS - 23	CM2 - 26
total : 72	total : 148

Définition des abréviations
PS : petite section de maternelle / MS : moyenne section de maternelle
GS : grande section de maternelle / ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

Installation de deux carapax dans la cour de l'école de Ciers

Restauration de deux salles de classes

Voir p 13

Vie Culturelle

La médiathèque

Cet été, la médiathèque des Avenières a dit au revoir à **Renate Niel**, bibliothécaire en charge du secteur multimédia. Renate est partie à la retraite après 9 ans passés dans les locaux de la médiathèque. Nous lui souhaitons de bien en profiter. Tout le mois de juillet, Renate a formé **Anne-Laure Galvez**, recrutée à 20h par semaine sur ce même poste. Après des études en information et communication option métiers du livre, Anne-Laure a multiplié les expériences en librairies puis en bibliothèques ou elle a effectué divers remplacements en secteur multimédia. En lien avec son secteur, Anne-Laure aura également la tâche d'aider au développement des services numériques de la médiathèque et de seconder Odile, bibliothécaire jeunesse, dans l'accueil des classes. **Nous lui souhaitons la bienvenue dans l'équipe.**

Après les beaux succès des animations de début d'année, **la venue de l'auteur Delphine Chedru, le concert de Zim, l'exposition de Lo Parvi, la vente de livres déclassés...** la médiathèque peaufine son programme de fin d'année.

La chaîne Youtube de la médiathèque a repris du service le mercredi 19 septembre dans une nouvelle formule.

La rentrée littéraire a été présentée en public autour d'un petit déjeuner le samedi 6 octobre dès 10h.

Les accueils de classes ont repris également début octobre ainsi que les animations avec les tout-petits de la halte- garderie.

Une réflexion est actuellement en cours pour proposer également des animations au public adolescent.

La médiathèque n'a pas fini de vous surprendre !

RAPPEL DES HORAIRES :

Mercredi 9h30-12h30 15h-18h30

Vendredi 9h30-12h 16h30-18h

Samedi 9h30-12h

RAPPEL DES COORDONNÉES :

Médiathèque Jules Ferry

3, Square Emile Richerd

38630 Les Avenières

04 74 33 98 96

Mediatheque@lesavenieres.fr

Facebook : Mediatheque les Avenieres

Youtube : Mediatheque les Avenieres

Vie Associative et loisirs

Une forte affluence à la piscine cet été !

Tout au long de la saison, Fabienne, Thomas, Danielle, Natella et Thierry ont eu le plaisir d'accueillir écoliers, collégiens et citoyens. La saison 2018, placée sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité a pris fin le 2 septembre dernier lors de la fermeture de la piscine municipale.

Le nombre d'entrées a augmenté de 25 % par rapport à la saison 2017 pour atteindre les 5000 visites.

La renaissance du club nautique

Pendant l'ouverture de la piscine, le club nautique des Avenières propose aux enfants et adolescents sachant nager un 25 mètres dans une nage codifiée, un entraînement régulier, et encadré par des professionnels de la natation.

Les lundis, mercredis, jeudis, et vendredis soirs, de 19h15 à 20H00, les jeunes se perfectionnent dans les différentes nages, et acquièrent les bons mouvements avec l'aide et les conseils des maîtres nageurs.

Ils participent aussi à des compétitions avec les piscines environnantes.

Des panneaux d'affichage pour les associations

La vie associative de notre commune est active et pour permettre aux associations de communiquer, la commune a fait fabriquer et installer quatre panneaux d'affichage fixes aux emplacements suivants :

- **RD 1075,** route du Dauphiné, entrée de Thuellin
- **RD 40** giratoire de Veyrins, route des Avenières
- **RD 40** route de Savoie, proche du giratoire Walibi
- **RD 40e** route des Nappes, route des Nappes

Depuis le 1er octobre, les associations peuvent installer leurs banderoles en respectant les modalités définies dans un règlement.

> Le fleurissement de la commune

> Vie Citoyenne
et Développement durable

> Un comité des sages très actif

Les membres du comité des sages nourrissent par leurs réflexions et leurs idées les différents projets communaux.

Le Maire leur a demandé dernièrement de réfléchir à des actions à mettre en œuvre pour renforcer le sentiment d'appartenance des Aveyrlinoises et des Aveyrlinois à la commune nouvelle Les Avenières Veyrins-Thuellin.

Pour mener à bien leurs différents travaux, ils se réunissent une fois par mois.

> Comité de Jumelage

Le comité de jumelage oeuvrant pour jumeler les Avenières Veyrins-Thuellin avec une ville européenne a organisé une consultation auprès des 3 500 foyers de notre commune pour désigner le pays.

466 foyers ont répondu :

- 59 par mail
- 205 sur le site
- 202 à l'aide du coupon réponse joint au courrier de consultation.

C'est l'Irlande qui arrive en tête suivi du Portugal et de l'Allemagne.

L'étape suivante est de se rapprocher de l'ambassade d'Irlande pour trouver une ville de ce pays.

> Déclaration annuelle de ruches
du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : **http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/**

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre 2018)

> Le Conseil Municipal Enfants

Les Avenières Veyrins-Thuellin,

Madame la Députée, Cendra Motin

Nous sommes 14 Aveyrlinois âgées de 10 à 11 ans, membres du Conseil Municipal Enfants de la commune Les Avenières Veyrins-Thuellin.
C'est une commune nouvelle créée le 1er janvier 2016 par le regroupement des communes historiques Les Avenières et Veyrins-Thuellin.
Elle est située dans le Nord Isère, bordée par le Rhône dans sa partie sud, elle s'étend sur plus de 4000 hectares et compte plus de 7 700 habitants. Elle bénéficie d'une situation géographique privilégiée au cœur du triangle comprenant les villes de Lyon, de Grenoble et de Chambéry.

Nous avons choisi d'être membres du Conseil Municipal Enfants car nous souhaitons participer activement à la vie de notre commune et être des relais auprès de nos camarades d'école.

Nous souhaiterions visiter l'assemblée nationale pour découvrir ce lieu où sont prises les décisions importantes pour l'avenir de la France, et savoir s'il est possible d'assister à une séance ou de rencontrer d'autres députés.
Nous aimerions beaucoup que vous soyez notre guide et que vous nous expliquiez son fonctionnement , votre rôle et votre travail de députée.

Nous vous remercions beaucoup de l'attention que vous porterez à notre demande.

Célia
Félix
Amaury

Dans le cadre de l'apprentissage de la citoyenneté, les jeunes conseillers de la commune vont visiter le 6 octobre une grande institution de la République française : l'Assemblée Nationale.

Ils seront accompagnés par quelques élus qui depuis deux ans encadrent les enfants .

Lors de cette matinée, les membres des CME et leurs aînés pourront découvrir l'histoire du Palais-Bourbon, la galerie des Fêtes, la grande Rotonde, la bibliothèque ou encore la salle des Séances....

Ils rencontreront Cendra Motin, députée de la circonscription dont dépend Les Avenières Veyrins-Thuellin et qui est à l'origine de cette invitation. Les visites en groupe n'étant ouvertes que sur invitation d'un député.

Ce sera une visite pédagogique et instructive pour tous les participants.

Nous partagerons, avec plaisir avec vous, les photos de cette belle journée.

> Le sentier envirhonna

3,5 km

Dans le cadre de L'Association de Développement Touristique Communale (ADTC), près de 20 adhérents, menés par Gilles Charbotel, le président, se mobilisent tout au long de l'année, pour animer et gérer le Sentier Envirhona, et promouvoir le cadre naturel de notre territoire.

Cet été l'association a organisé 2 promenades guidées sur le sentier . Ce fut de véritables moments d'échanges, de partages enrichissants et de convivialité.

RETRAITE

> Au revoir à Marie-Françoise, Marie-Ange, Renate et Bernard

Marie-Françoise et Marie-Ange

Marie-Françoise VAUDRAY et Marie-Ange BERMANT ont toutes les deux exercées les fonctions d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) au sein de l'école maternelle de Ciers.
Les missions principales d'une ATSEM sont d'aider et d'assister le personnel enseignant et d'assurer la surveillance des enfants pendant le temps du midi.
Marie-Françoise a occupé ce poste pendant plus de trente ans, d'octobre 1984 à août 2018. Elle n'a pas été remplacée car depuis la rentrée de septembre 2018 une classe de maternelle est fermée. Il y a donc aujourd'hui cinq ATSEM pour les cinq classes de maternelle.
Marie-Ange quant à elle a rempli ses fonctions pendant plus de vingt ans, de novembre 1997 à octobre 2018. Depuis la rentrée de Septembre, elle est remplacée par Cécile Guttin.

Renate

Pendant 9 ans, Renate NIEL a été chargé du secteur multimédia à la médiathèque des Avenières.
Elle a également eu le plaisir d'accueillir le public et les enfants des écoles.
En partageant sa passion de la musique, de la littérature et du cinéma, elle a contribué à la diffusion de la culture.
Depuis le 1er juillet 2018, elle est remplacée par Anne-Laure Galvez.

Bernard

Bernard CHABERT est rentré au service de la commune des Avenières en 1978. Pendant plus de 40 ans, il a contribué à l'entretien de la ville. Son travail variait en fonction des saisons : la tonte l'été, la taille l'hiver. Mais, il y avait une constante dans ses missions, le nettoyage des espaces publics et plus particulièrement des cimetières.

Nous les remercions pour leurs services et leur souhaitons à tous une longue, belle et agréable retraite.

> Bienvenue à Anne -Laure, Cécile et Sébastien

Anne-Laure

Depuis le 1er juillet, Anne-Laure Galvez s'occupe du secteur multimédia à la médiathèque des Avenières. Outre la gestion de ce secteur, elle est chargée d'accueillir les classes et le public et de développer les outils numériques.
Titulaire d'un DUT information-communication option Métiers du livre à l'IUT de Grenoble, elle a d'abord occupé un poste d'assistante d'éducation dans un collège. Elle a ensuite rempli des fonctions similaires à celles qui lui sont confiées aujourd'hui à la médiathèque de Moirans.

Cécile

Depuis la rentrée de septembre Cécile GUTTIN exerce les fonctions d'ATSEM à l'école maternelle de Ciers depuis le départ en retraite de Marie-Ange Bermant.
Titulaire d'un master de mathématiques et d'un Capes, Cécile a enseigné quelques temps en collège. Cependant, elle a rapidement compris que sa vocation était plutôt de s'occuper de jeunes enfants plutôt que d'adolescents. Elle a donc préparé et obtenu un CAP petite enfance et le concours d'ATSEM. Elle a commencé dans ce nouveau métier par plusieurs remplacements à l'école maternelle de Veyrins.

Sébastien

Sébastien PIOT exerce depuis le 1er septembre les fonctions de responsable des services techniques. Il succède à Gilbert BUYAT qui prendra sa retraite en fin d'année.
Après 15 ans passés au service de l'armée de terre, il a intégré la fonction publique territoriale en 2016 en tant que responsable du centre technique municipal de Rilleux-la-Pape.

Nous leur souhaitons à tous les trois la bienvenue.

> Bienvenue à Hervé De Winne

Directeur du centre social Jean Bedet

« J'ai démarré ma carrière, dans le milieu de l'animation en 1987 comme animateur BAFA. Très vite j'ai passé le BAFD pour diriger des « colos ». J'ai fini mes études en comptabilité et je me suis orienté vers le social, où j'ai pu passer un BEATEP (brevet d'état d'animateur technicien d'éducation populaire)

Je suis parti dans les Alpes Maritimes pour un poste de directeur à l'âge de 28 ans, plus exactement au col de Turini durant 3 ans. J'ai ensuite repris la direction d'un autre centre à SOSPEL, où ma carrière a vraiment démarré. Dans le même temps, la gestion du centre de loisirs pour la mairie m'était confiée. En parallèle, j'ai initié la création d'une association d'aide à la personne (SPIAD). Je me suis investi en tant que président du tennis club. J'ai été membre fondateur de Run and Trail (association sportive de trail).

En 2008, j'ai fini par diriger un service de l'enfance/ados sur Nice, mais en 2010 nous avons décidé avec femme (originaire de l'Isère) de revenir en Isère, où j'ai pu reprendre mes études, un master en « Gestion stratégique à Lyon » en droit, économie et gestion.

En 2012, je reprends la gestion d'un centre à Autrans. En 2014, je réalise un audit sur un autre centre dans le sud de la Drôme, et j'en prends la direction tout de suite après, je deviens alors directeur multi-site.

Le 20 août 2018, j'ai opportunité et la volonté de rejoindre l'équipe du centre social des Avenières Veyrins-Thuellin, avec comme mission l'accompagnement de l'ensemble des acteurs pour aboutir au « bien vivre ensemble » et à la transformation sociale. »

Hervé DE Winne

>>> zoom sur...

> GRAND PRIX CYCLISTE DE LA VILLE
le 1er Juillet

FÊTE DE LA MUSIQUE >
le 21 juin à Veyrins

photos © Vanessah Cadenus Calvi

> INAUGURATION DE L'AIRE DE SPORTS ET LOISIRS
le 7 juillet 2018

> CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET
aux Avenières

> CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET
à Veyrins-Thuellin

> FINALE DE LA COUPE DU MONDE
le 15 juillet

> FÊTE DE LA BATTEUSE
le 22 juillet

> MARCHÉ DES CRÉATEURS
le 28 juillet

> FÊTE DE LA SAINT JULIEN À BUVIN
le 29 juillet

> BARBECUE GÉANT
préparé à l'occasion de la fête champêtre La Grande tablée par le comité des fêtes des Avenières au champ de mars.

> FORUM DES ASSOCIATIONS
le 8 septembre

AGENDA

- **Séances du conseil municipal**
  > **6 novembre** à 20h,
  > **4 décembre** à 20h,

- **Séances du conseil communautaire**
  à Crémieu, Maison du Haut Rhône Dauphinois
  > **23 octobre** à 18h,
  > **20 novembre** à 18h,
  > **18 décembre** à 18h,

- **Repas des Aînés**
  > **21 octobre** aux Avenières

- **Réunion publique de présentation du schéma de cohérence territoriale (SCOT)**
  > **22 octobre** à 18h30,
  en salle du conseil municipal des Avenières Veyrins-Thuellin

- **Accueil des nouveaux arrivants**
  > **27 octobre**
  à 11h à Veyrins

- **Fête des Lumières**
  > **8 décembre**
  Les Avenières

> COMMÉMORATION DU CENTENAIRE DE LA GUERRE 14/18

Le groupe d'études historiques des Avenières Veyrins-Thuellin organise, dans le cadre du centenaire de l'armistice de la guerre 14/18, une très émouvante exposition en hommage aux soldats de notre commune , tombés au champ d'honneur.
Un remarquable ouvrage de plus de 240 pages a été élaboré par le groupe pour que restent gravés dans les mémoires le nom et l'histoire des soldats inscrits sur nos 3 monuments.
Cet ouvrage sera à découvrir et mis en vente lors des expositions organisées.

Il aura en plus pour notre commune une valeur toute symbolique, car il sera le premier ouvrage réunissant nos deux communes historiques.

EXPOSITION

Du 5 au 15 novembre à la mairie des Avenières Veyrins-Thuellin,

et du 19 au 28 novembre à la mairie annexe de Veyrins-Thuellin.

> CINÉMA

27 octobre 2018 – Salle de Ciers
J''ai perdu Albert
9 novembre 2018 – Salle de Ciers
24 novembre 2018 – Salle de Buvin
7 Décembre 2018 – Salle de Ciers
23 décembre 2018 – Salle de Ciers

Commune Les Avenières Veyrins-Thuellin

Contact MAIRIES

> Mairie Les Avenières Veyrins-Thuellin

1, Square Emile Richerd
BP 30028
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin

Tél : 04 74 33 61 87
Fax : 04 74 33 79 41

mairie@lesavenieres.fr
→ **www.lesavenieres.fr**

> Accueil ouvert :

Du lundi au jeudi : **9h - 12h et 13h30 - 17h30**
Vendredi et Samedi : **9h - 12h**
> Pendant les Vacances scolaires : *Du mardi au jeudi :* **9h - 12h et 14h - 17h30** / *Vendredi et samedi :* **9h - 12h**

> Permanences affaires sociales :

Mardi et jeudi : **13h30 à 15h30**
Mercredi : **9h - 11h**
En dehors de ces horaires, sur rendez- vous au 04 74 33 87 06

> Permanences urbanisme :

Lundi, mardi et jeudi : **9h - 12h et 14h -17h30**

> Permanences affaires scolaires :

Mardi et jeudi : **14h30 à 17h30**
Mercredi : **9h00 à 12h00**
En dehors de ces horaires, sur rendez-vous au 04 74 33 87 05

> Mairie Annexe Veyrins-Thuellin

Mairie Veyrins-Thuellin
2, place François Cointeraux
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin
Tél. 04 74 33 61 27
mairie@veyrins-thuellin.fr
→ **www.veyrins-thuellin.fr**

> Accueil ouvert :

Mardi : **8h30 - 12h et 14h - 17h45**
Mercredi, jeudi, vendredi, samedi : **8h30 - 12h**

Communication municipale octobre 2018
Mairie Les Avenières Veyrins-Thuellin
Directeur de publication et Rédaction : M. le Maire, D.Michoud.
Crédits photos : Mairie et les associations.
Création, maquette : ••• www.tria-design.fr
Impression : Imprimerie MAX PERRIN, Les Avenières Veyrins-Thuellin .

Imprimé sur papier 100% recyclé, avec encres végétales - Ne pas jeter sur la voie publique , SVP.